

Convocation

Date de la convocation : 13/03/2023

Date de l'affichage convocation : 13/03/2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 24/03/2023

Publiée ou notifiée le : 24/03/2023

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 21

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre total votants : 25

L'an deux mil vingt-trois, vingt-et-un mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, Salle Girard, rue Eugène Girard, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM, BIGNON, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mme LEGER, et MM AMY, AVRIL, BRAULT, FRIZON, GRANDET, GUILLON, LEESCHAEVE, LORIOT, LOYAU, PEAN, POSTMA, ROCTON, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes BOURMAULT, GEORGET, MM ABRAHAM, ALLARD, BOUGAS, BOURIN, CERIZIER, HURTELOUP, LE BOUFFANT, MOURIER, PAQUET.

Pouvoir :

Monsieur PAQUET donne pouvoir à Madame RIBOUILLEAULT,

Monsieur LE BOUFFANT donne pouvoir à Monsieur AMY,

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT,

Monsieur ALLARD donne pouvoir à Monsieur TOURNADRE.

Assistaient également à la séance :

Charline FERRERO (Responsable technique)

Sophie ROGHE (Responsable communication)

**Délibération 2023 – 18 :
ADOPTION DU BUDGET 2023**

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2, L.5211-36 et R.5711-1 du CGCT ;

VU la délibération 2022-01 du 15 février 2022 prenant acte de la tenue du débat des orientations budgétaires ;

VU le compte de gestion 2022 approuvé par délibération du 2023-15 du 21 mars 2023 ;

VU le compte administratif 2022 approuvé par délibération du 2023-16 du 21 mars 2023 ;

VU la délibération 2023-17 du 21 mars 2023 portant affectation du résultat 2022 ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRECISE** que le budget primitif 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022, au vu du compte de gestion et du compte administratif 2022 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance ;

- **ADOPTÉ** les 4 sections comme suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition
11	Charges à caractère général	4 137 530,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	693 914,75 €
65	Autres charges de gestion courante	45 265,80 €
66	Charges financières	52 609,35 €
67	Charges exceptionnelles	120 000,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	256 523,37 €
D023	Virement à la section investissement	627 617,40 €
TOTAL		5 933 460,67 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition
13	Atténuations de charges	5 000,000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	186 239,53 €
74	Dotations, subventions et participations	4 260 416,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
77	Produits exceptionnels	14 800,00 €
78	Dotation aux provisions	503 000,00 €
42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	22 651,10 €
R 002	Résultat reporté	941 352,04 €
TOTAL		5 933 460,67 €

En section d'investissement, les opérations et chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	214 955,74 €
Op 116	Opérations d'équipement	1 469 193,07 €
204	Subventions d'équipement	20 000,00 €
40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	22 651,10 €
	Restes à réaliser 2022	0,00 €
D 001	Résultat reporté	47374,61
TOTAL		1 774 174,52 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition
10	Dotations, fonds divers et réserves	411 153,75 €
13	Subventions d'investissement	160 880,00 €
16	Emprunts	318 000,00 €
40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	256 523,37 €
R021	Virement de la section de fonctionnement	627 617,40 €
R001	Résultat reporté	0,00 €
TOTAL		1 774 174,52 €

- **ADOpte** le budget 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement : 5 933 460.67 €
- Investissement : 1 774 174.52 €

Pour extrait, copie conforme,
Le secrétaire de séance,
J-C. AMY,



Pour extrait, copie conforme,
Le Président,
F. OLIVIER



**SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR**
POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DECHETS
5 bis Bd Fisson
72800 LE LUDE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.